



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48
✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr



Commune de Beaulieu-sur-Loire

Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le NEUF OCTOBRE à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LAURENT Martine, DELSARTE Séverine, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LEMAIRE Christiane, GAUCHER Claude, BROUSSIN Patricia, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure, BRETON Nelly

Absents : COZETTE Laetitia

Mme BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
06 octobre 2025	
Date d'affichage	
06 octobre 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Votants	16

Objet : Convention de mise à disposition des terrains de tennis au profit de l'association « La Raquette Bellocéenne » de Beaulieu-sur-Loire

Monsieur SIGNORET Yannis indique que la réfection des terrains de tennis en terre battue, situés rue Jean Moulin, a été entièrement réalisée.

Afin que l'association « La Raquette Bellocéenne » puisse bénéficier de la jouissance de ces terrains communaux au profit de leurs activités sportives, une convention de mise à disposition est obligatoire.

Monsieur le Maire propose une mise à disposition à titre gratuit.

Si l'association cessait d'avoir besoin des terrains ou ne bénéficie plus des autorisations et agréments nécessaires à son activité, cette mise à disposition deviendrait automatiquement caduque.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de la convention, afin de mettre à disposition à titre gratuit les terrains de tennis au profit de l'association La Raquette Bellocéenne.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de la convention.

La secrétaire de séance,

Pour copie certifiée conforme,

Isabelle BERTRAND



Le Maire,

Jacky HECQUET